

**CONSEIL MUNICIPAL DU  
VENDREDI 26 OCTOBRE 2018  
COMPTE RENDU**

**PRÉSENTS** : Pascal PONCET, Madeleine VEILLAS, Bernard MEIER, Emmanuelle BARLERIN, Daniel CHALOT, Dominique VIETTI, Mickaël DAUSSY, Colette MELON, Jean Paul ROYER, Nathalie OSSEDAT, Michel COMPAGNAT, Urielle GONARD

**ABSENTS EXCUSES** : Nicolas OSSEDAT, Clare VERNIN

**ABSENTS** : Jean Michel BRISSAY-CHATRE

### **1/ MESURES DE RESTRICTION D'EAU**

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale de l'urgence avec laquelle il a fallu prendre un arrêté municipal drastique, sur très fortes recommandations conjointes du Syndicat des Eaux de la Bombarde et de la SAUR.

Il s'agit de prendre la mesure du problème du niveau de la réserve en eau historiquement bas du au « Gué de la Chaux ». Le phénomène est bien évidemment dû aux conditions météo de ces derniers mois et du déficit pluviométrique lui aussi historique.

Monsieur le maire a tenu à compléter cet arrêté par une note à l'intention de la population afin de sensibiliser les usagers et les inciter à réduire et contrôler rigoureusement leur utilisation de l'eau.

### **2/ BATIMENT MUGNEROT : DESORDRES SRIUCTURELS / DEMARCHE PERIL**

Monsieur le maire fait un point sur la situation du bâtiment MUGNEROT, boulevard de l'Astrée, qui l'a conduit à mettre en œuvre les premières mesures du cadre réglementaire de l'arrêté de péril (mise en demeure, etc...).

Il s'agit de prendre sérieusement en compte les fissures, certes présentes depuis fort longtemps, mais qui se sont aggravées ces deniers temps.

Des experts se sont déjà rendus sur place et ont préconisé dans l'urgence la mise en place provisoire d'un dispositif d'étalement de l'angle côté place du Chêne / hôtel de la poste.

Un géotechnicien et les experts présents vont rédiger un rapport préconisant des mesures lourdes à mettre en œuvre rapidement faute de quoi le maire se verrait dans l'obligation de prendre un arrêté de péril qui pourrait être qualifié d'imminent.

D'ores et déjà le maire préconise, en accord avec le propriétaire et les locataires (2 commerces et 1 particulier), de rechercher d'autres locaux susceptibles d'héberger les résidents. La situation serait alors plus sereinement gérable. Seul le devenir du bien et la protection des riverains utilisateurs du domaine public de proximité seraient à prendre en considération.

### **3/ VOIRIE COMMUNALE**

VOIRIE PROGRAMME 2018 / 2019 : Daniel CHALOT, adjoint chargé de la voirie, indique avoir procédé à la réception sans réserve des travaux de voirie réalisés en 2018.

Il précise également avoir fait le recensement des voiries susceptibles d'être inscrites au programme 2019. Plusieurs voies ont été considérées comme nécessitant des travaux de réfection. Le choix final se fera après réception des estimations établies par Madame BLANCO du Bureau Réalité au regard de l'enveloppe attribuée à notre commune par la CCPU et des aides du Conseil Départemental.

CLASSEMENT VOIRIE : Monsieur CHALOT informe l'assemblée municipale que lors du recensement des voies communales demandé par la CCPU il a été remarqué que trois voies n'étaient pas classées « voies communales » bien qu'entretenues et affectées comme telles :

- la voie desservant La Chaucessy (de la D495 à la D45) pour 590 mètres ;

- la voie desservant La Tremble (de la D495 au droit du chemin d'accès à la propriété DIGONNET) pour 294 mètres ;
- la voie partant de l'intersection du chemin communal n°221 jusqu'à la déchetterie pour 240 mètres.

Le maire rappelle tout l'intérêt à passer ces voies de chemins ruraux à voies communales.

Le conseil municipal, à l'unanimité, opte pour l'intégration de ces trois voies dans la voirie communale et charge Monsieur le maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

#### **4/ ORDURES MENAGERES**

Monsieur le maire donne le compte rendu du point d'étape fait par la CCPU au sujet du ramassage des ordures ménagères selon les modalités mises en place au printemps dernier.

Deux sujets reviennent fréquemment :

- le rythme de collecte insuffisant l'été en raison des odeurs occasionnées par la chaleur ;
- le manque de container collectifs pour les résidents secondaires qui ne peuvent sortir leurs containers puisque souvent absents au moment du ramassage.

Pascal PONCET, membre du bureau communautaire, indique que ce même bureau, prenant en compte ces soucis a décidé :

- de prévoir une collecte hebdomadaire les mois de juillet et août et non pas tous les 15 jours
- d'installer un container collectif spécifique à destination des résidents secondaires qui y auront accès avec une clé qui leur sera attribuée après inscription au secrétariat de mairie de leur commune.

Le maire précise qu' en outre un point d'apport volontaire supplémentaire sera installé sur la commune.

Par ailleurs, Colette MELON conseillère municipale chargée de l'état des lieux de la salle ERA lors des manifestations organisées par les associations ou lors de soirées privées propose d'instaurer une caution de 60 € incitant les usagers à trier et évacuer verres et cartons.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la mise en application de cette caution.

#### **5 /RESERVE D'EAU AU COMPLEXE FOOT**

Monsieur le maire rappelle le projet d'implantation d'une réserve pour arrosage du terrain de foot indispensable en cas de restriction d'eau (évoqué lors du précédent conseil).

Une rencontre a eu lieu sur le site le 12 octobre et a permis aux élus et aux spécialistes conviés d'étudier l'utilisation d'une canalisation servant à drainer les terrains du quartier « des Rivières ».

Le débit actuel de cette canalisation amenant de l'eau claire permettrait d'alimenter continuellement une réserve à réaliser entre le terrain stabilisé et la rivière. Il apparaît que cette solution est la plus efficace et la moins onéreuse. Elle nécessite néanmoins l'aval de l'état. (DDT, police de l'eau, etc). Ces travaux pourraient faire l'objet de subventions dans le cadre du contrat territorial du bassin versant récemment signé.

Le maire rappelle qu'il s'agit aussi d'anticiper des temps qui pourraient-être plus complexes en matière de gestion de l'eau eu égard au changement climatique. À suivre...

## 6/ COMPETENCE ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire explique à l'assemblée municipale que désormais la loi introduit un droit d'opposition des communes au transfert automatique de la compétence assainissement à une EPCI jusqu'en 2026.

En ce qui concerne les communes membres de la CCPU, un nombre suffisant de communes s'oppose au transfert ce qui rend donc celui-ci impossible.

La CCPU ne prendra donc pas la compétence « assainissement collectif » ce que regrette le conseil municipal qui était plutôt favorable à ce transfert (cf. compte rendu dernier conseil municipal).

Malgré tout une étude sera commandée par la CCPU portant sur les conséquences fiscales et de gouvernance d'une prise en charge collective par la CCPU. Au regard des conclusions de cette étude, les avis seraient peut-être susceptibles de changer ...

## 7/ PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale que Monsieur le Sous-Préfet l'invite le 30 novembre en Sous-Préfecture afin d'évoquer le projet de PLU qui n'est toujours pas abouti.

Pascal PONCET évoquera l'ensemble des raisons qui ont conduit la municipalité à opérer un statu quo sur ce dossier.

## 8/ DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE ETABLISSEMENT ERIC ROSSIGNOL

Monsieur maire présente la demande de permis de construire déposée par Eric ROSSIGNOL visant à l'implantation d'un bâtiment en toute proximité de ceux existants route de Roanne côté ex usine de textile (magasin pro et agrandissement).

Avis favorable.

En mitoyenneté du chemin rural (en haut de la propriété Rossignol) et de la propriété communale des détails techniques seront à examiner mais rien n'est très complexe indique le maire.

## 9/ CONTRAT TERRITORIAL BASSIN VERSANT

Monsieur le maire porte à la connaissance du conseil municipal le dossier sommaire de présentation du contrat territorial des bassins versants de « l'Aix, des Gouttes Moutouses, de Sac, de Trenne, Charavet et du Riou » impliquant notamment les communautés de communes du Pays d'Urfé et du Val d'Aix.

Ce contrat prévoit notamment un plan de gestion pour les rivières comprises dans le périmètre (boisement en berge, gestion des espèces envahissantes, gestion des berges, gestion des ouvrages en rivières, gestion de la morphologie et du transport solide, animation et communication, gestion des zones humides, gestion de la ressource en eau).

## 10/ CONTRAT VERT ET BLEU ROANNAIS

Monsieur le maire présente le contrat vert (oiseaux) et bleu (rivières) Roannais impliquant 19 maîtres d'ouvrages dont la CCPU et le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine.

Ce contrat est basé sur une cartographie indiquant les communes qui feront partie de l'étude dont Chérier et La Tuilière (pour ce qui concerne les communes membres de la CCPU).

Les objectifs de cette étude sont :

- diagnostiquer l'état des corridors écologiques, des réservoirs de biodiversité et de la trame bleue sur le territoire ;
- identifier les enjeux en termes de préservation / restauration et un programme d'actions quinquennal pour y répondre.

Les communes non cartographiées pour l'étude peuvent tout de même bénéficier d'actions gratuites notamment envers les enfants. La commune de St Just en Chevalet est d'ailleurs candidate pour adhérer à certaines de ces actions.

Lors de la présentation de ce contrat en CCPU, les membres présents ont été alertés sur la **maladie des frênes** (cholorose) frappant 80% de l'espèce. Il a été indiqué **de ne surtout pas abattre les arbres malades** car 20% d'entre eux devraient résister permettant ainsi de préserver cette essence.

## 11/ PERISCOLAIRE : PLAN MERCREDI

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale que la commune, dans le cadre des activités périscolaires, va certainement être sollicitée pour mettre en place un « Plan Mercredi ». Madeleine VEILLAS se charge de prendre contact avec la CCPU afin de voir s'il est possible d'uniformiser la solution pour les communes de la CCPU ayant cette obligation en confiant le « Plan Mercredi » à l'ALSH.

## 12/ VENTE COMMUNE / SCI LA BOHEME

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée municipale les délibérations 2018/08 et 2018/12 concernant la vente des terrains à la SCI LA BOHEME et la redistribution des espaces du site.

Ces délibérations ne font pas état de l'assujettissement ou non à la TVA du prix du terrain.

Cette vente ayant lieu dans le seul exercice de la propriété sans autre motivation que de remployer autrement, au service de ses missions la valeur de l'actif, celle-ci n'étant de plus pas réalisée dans un but spéculatif mais simplement pour répondre à une demande de la société « La Bohème » afin d'agrandir et de pérenniser son entreprise :

Le conseil municipal, à l'unanimité décide que le prix relatif à la vente des terrains de la commune à la SCI la Bohème ne doit pas être assujetti à la TVA.

## 13/ VENTE SIEGE CCPU

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la vente du siège de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé est envisagée (Quartier du Château).

## 14/ COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Le conseil municipal désigne la nouvelle commission de contrôle des listes électorales imposée suivant des règles précises par la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018. Pour la commune, la traduction de la circulaire amène à désigner :

VIETTI Dominique – Mickael DAUSSY – Colette MELON – Jean Paul ROYER – Urielle GONARD

## 15/ BILAN PISCINE

Emmanuelle BARLERIN dresse un compte rendu de la saison 2018.

La piscine a été très fréquentée cet été : **onze mille entrées payantes** ont été comptabilisées (les enfants de – de 6 ans ne paient pas).

Outre **25 %** de St Jurauds, la piscine est également fréquentée par **18.5 %** des habitants communes environnantes (ex canton), **19 %** des habitants la ceinture Roannaise, **8 %** des campeurs du Verdillé, **4,5%** des habitants du canton de Noirétable, **6.5 %** des habitants du canton de St Germain Laval et **18,5 %** autres (St Etienne, Thiers, Feurs, de passage, etc...).

Le bilan financier fait malgré tout ressortir un déficit d'environ **28 000.00 €** contre 48 000 € en 2017. Cette différence est due en partie à la forte fréquentation mais aussi à la réduction des coûts de personnel et d'entretien puisque les installations ont particulièrement bien fonctionné

## **16/ BILAN STAGE FOOT HERVE REVELLI**

Emmanuelle BARLERIN présente le bilan du stage de foot animé par Hervé REVELLI, organisé pour la deuxième année consécutive par la commune de St Just en Chevalet avec la participation du centre de loisirs des Pays d'Urfé.

Cette année fut encore une réussite (malgré le désistement de dernière minute de 3 inscrits en raison de blessures). Les enfants ont apprécié.

Le budget s'équilibre et présente même un léger excédent réparti entre la commune et l'Accueil de Loisirs du Pays d'Urfé selon la convention précédemment établie.

## **17/ DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur le maire explique qu'il y a lieu de faire une décision modificative sur le budget communal M14 :

- afin de comptabiliser les travaux effectués en régie par nos agents communaux pour l'installation du terrain multisports ;
- afin de régler la facture relative à l'achat d'une tondeuse non prévue au budget.

Par ailleurs, Monsieur le maire rappelle à l'assemblée municipale la délibération actant le principe de mutualisation du déneigement d'une partie de la commune avec la commune de CHERIER.

Cette mutualisation fait l'objet d'une convention fixant la part incombant à la commune de ST JUST EN CHEVALET à un tiers du montant de la facture concernant l'acquisition de la lame de déneigement.

Cette dépense de l'ordre de 3916.00 € est d'un point de vue comptable considérée comme un fonds de concours qu'il convient donc d'amortir.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'en fixer la durée d'amortissement à 5 ans.

## **18/ CONVENTION ALSH/COMMUNE**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée municipale les délibérations 2018/59 et 2018/63 l'autorisant à signer un contrat emploi compétence type CAE avec Mégane LUGNE en remplacement d'Emy REJONY.

Ces contrats étant assujettis à une formation obligatoire et si possible une immersion professionnelle en lien avec le projet professionnel de la personne recrutée, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- sa mise à disposition auprès de l'Accueil de Loisirs en Pays d'Urfé pendant les vacances scolaires et éventuellement les mercredis. Les heures effectuées seront facturées à l'association déduction faite de l'aide de l'État accordée à la mairie. La pertinence de la mise à disposition sera jugée au cas par cas par la municipalité.
- la prise en charge de son BAFA.

## **19/ DEMANDES DE SUBVENTION**

Le conseil municipal fidèle à sa ligne de conduite ne retient aucune demande de subvention émanant de diverses associations (Resto du cœur, Groupement départemental des lieutenants de l'ouvrier de la Loire, Croix Rouge, Adapei). Le conseil municipal ne subventionne que très rarement eu égard à la rigueur imposée par la gestion des ressources communales. Exceptionnellement, de très rares demandes très motivées sont parfois prises en compte.

## QUESTIONS DIVERSES

### Cérémonie du 11 novembre :

En raison du centenaire, la commune, la FNACA, les écoles, l'école de Musique, les commerçants préparent une manifestation plus conséquente qu'à l'ordinaire qui débutera par la sonnerie des cloches (église et chapelle) à **onze heures onze minutes** comme dans toutes les communes célébrant cet événement.

Le 10 au soir, bougies au monument aux morts, le 11 au matin, RDV 10h 45 devant la mairie, cérémonie au monument aux morts, lâchez de ballons au bourg, chants, vin d'honneur à la salle rue de Thiers. Les vitrines des commerçants seront décorées, etc.

### Caisses à savon :

Après rencontre avec les organisateurs, Emmanuelle BARLERIN indique que la commune pourrait accueillir une course en 2019 puis la finale de France en 2020.

Pour 2019 se pose la question de la date initialement prévue en juillet. En effet, le déroulement de cette course nécessite beaucoup de bottes de paille et les conditions météo de cet été n'ont pas permis aux agriculteurs de faire de stock et donc de disposer de ces bottes. L'achat est trop coûteux. Une réflexion est en cours pour tenter de solutionner ce problème.

### Conseil d'école :

Madeleine Veillas ,1<sup>ère</sup> adjointe, indique que le prochain conseil d'école aura lieu le 06 novembre 2018.

### Courriers

Monsieur le maire donne lecture de quelques courriers :

- de l'AMF remerciant la commune pour son soutien à POMMIERS ;
- de la « Ferme Hulule » remerciant la commune pour l'accueil et l'aide apporté à la famille RAMANANJARA.

### Pose pylône Free Mobile :

Précision quant à la date de pose du mât : semaine 50 ou 51.

### Marché 1<sup>er</sup> novembre 2018 :

En raison de la demande de nombreux forains(13) le marché sera exceptionnellement maintenu le jeudi 1<sup>er</sup> novembre, jour de Toussaint.

### Stations Vertes :

Bernard MEIER donne le compte rendu de l'Assemblée Générale des Stations Vertes à laquelle il a assisté en Normandie. Pascal PONCET le remercie d'avoir fait ce déplacement pour promouvoir la commune et ses atouts touristiques.

### Psychologue :

Emmanuelle BARLERIN informe l'assemblée municipale que le psychologue a commencé aujourd'hui même ses consultations à la Maison de Santé.

### Adressage :

Madeleine VEILLAS informe l'assemblée municipale que, suite à des problèmes de logiciel la poste n'est pas en mesure de nous rendre le travail sur la numérotation des rues en octobre comme prévu mais plutôt en janvier 2019.

La séance est levée à 22 H 30.